



---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE REDON**

Séance du 15 février 2024 - Délibération n° /

**DÉCISIONS MUNICIPALES  
COMPTE-RENDU**

---

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Redon, dûment convoqué le 5 février, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

Nombre de membres du Conseil	
En exercice	29
Présents	21

**Président de séance :** Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Municipal à l'exception de :

**- Absents excusés ayant donné mandat de vote :**

Monsieur Marc Droguet, pouvoir donné à Madame Karen Lanson.

Monsieur Benoit Quélard, pouvoir donné à Monsieur Louis Le Coz.

Monsieur André Croguennec, pouvoir donné à Monsieur Lionel Remande.

Monsieur Loïc L'Haridon, pouvoir donné à Madame Martine Évain.

Monsieur Nicolas Régis, pouvoir donné à Monsieur Thomas Maréchal.

**- Absentes excusées n'ayant pas donné mandat de vote :**

Madame Anne-Cécile Hurtel.

Madame Soazig Ruiz.

Madame Stéphanie Brault.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Marie Pichon.

---

*Rapport de Pascal Duchêne, Maire.*

Liste des décisions municipales prises en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

**OCCUPATION DE LOCAUX COMMUNAUX**

**École Anne Sylvestre**

- **2 novembre 2023** : Signature d'une convention entre la Ville et l'Institut d'Education Motrice (IEM) La Clarté, fixant les modalités d'utilisation des locaux scolaires de l'École Anne Sylvestre, pour y accueillir une unité d'enseignement externalisée pour enfants en situation de handicap moteur, du 2 novembre 2023 au 31 juillet 2026 (gratuit).

*Autre convention signée avec :*

- Le 28 novembre 2023 : L'association des parents d'élèves, pour des réunions de parents d'élèves dans le restaurant scolaire de l'École Anne Sylvestre, pour l'année scolaire 2023-2024 (gratuit).

#### Locaux communaux situés rue du Tribunal

- **16 novembre 2023** : Signature d'un avenant à la convention entre la Ville et le Café vélos Redon La Sonnette, fixant les modalités d'utilisation des sanitaires implantés dans les locaux occupés anciennement par l'AIDE, d'une boîte aux lettres et de deux places de stationnement automobiles pour les transformer en parking à vélos, pour une durée de huit mois, à compter du 5 mai 2023.

#### Salle des Jardins Saint-Conwoïon

- **29 novembre 2023** : Signature d'une convention entre la Ville et l'association Redon Vélo Loisirs, fixant les modalités d'occupation de la salle des Jardins Saint-Conwoïon, pour y organiser une assemblée générale, le 11 décembre 2023 (55 € - cuisine).

*Autres conventions signées avec :*

- Le 8 décembre 2023 : L'association Athlé du Pays de Redon, pour y organiser un repas, le 22 décembre 2023 (gratuit).
- Le 13 décembre 2023 : L'association des Sapeurs-Pompiers Retraités, pour y organiser une assemblée générale, le 17 février 2024 (55 € - cuisine).
- Le 13 décembre 2023 : Monsieur Dominique Arnould, pour y organiser un repas, les 20 et 21 janvier 2024 (151,50 € - salle + cuisine).
- Le 18 décembre 2023 : Le Groupement Culturel Breton des Pays de Vilaine, pour y organiser une assemblée générale, le 18 janvier 2024 (gratuit).
- Le 19 décembre 2023 : L'association Le Souvenir Français – Comité de Redon, pour y organiser une assemblée générale, le 13 janvier 2024 (gratuit).
- Le 2 janvier 2024 : Madame Edith Heurtel, pour y organiser un repas, le 16 mars 2024 (101 € - salle + cuisine).
- Le 3 janvier 2024 : L'association Never Give Up, pour y organiser une galette des rois, le 28 janvier 2024 (gratuit).
- Le 8 janvier 2024 : L'association La Pomme de Pin, pour y organiser une assemblée générale et une galette des rois, le 14 janvier 2024 (gratuit).
- Le 16 janvier 2024 : L'association ESR Rando Marche Nordique, pour y organiser un repas/réunion, le 27 janvier 2024 (55 € - cuisine).

#### Maison individuelle située 11 rue de la Rive

- **30 novembre 2023** : Signature d'un avenant à la convention entre la Ville et SOLIHA Agence Immobilière Sociale (AIS) Bretagne, fixant les modalités de mise à disposition de la maison individuelle située 11 rue de la Rive (à côté de l'école Charlie Chaplin), pour y héberger une famille ukrainienne, pour une durée d'un an à partir du 7 décembre 2023 (loyer de 490 € mensuel).

#### La Ruche

- **13 décembre 2023** : Signature d'une convention entre la Ville et Madame Béatrice THOMAS, fixant les modalités d'occupation de la salle de la Ruche, pour y organiser un repas d'anniversaire, le vendredi 19 et samedi 20 janvier 2024 pour un montant de 178,50 € (59,50 € pour le vendredi afin de préparer la salle et 119,00 € la journée du samedi).

### Salle Nominoë

- **13 décembre 2023** : Signature d'une convention entre la Ville et l'entreprise Jaune Turquoise, fixant les modalités de mise à disposition de la grande salle Nominoë, pour y tenir un séminaire, les 17 et 18 février 2024 (194 € pour les deux journées).

#### *Autres conventions signées avec :*

- Le 2 janvier 2024 : L'association des Moutons Pays de Bretagne – Denved Ar Vro, pour y tenir une réunion, le 11 janvier 2024 (44 €).
- Le 2 janvier 2024 : L'entreprise Jaune Turquoise, pour y tenir une conférence, le 23 février 2024 (35,50 €).

### La Rotonde de l'Ecole Henri Matisse

- **20 décembre 2023** : Signature d'une convention entre la Ville et l'association Les conteurs de la Jolie Vilaine, fixant les modalités d'occupation de la Rotonde de l'Ecole Henri Matisse, pour y pratiquer des stages de contes, les samedi 20 et dimanche 21 janvier, samedi 17 et dimanche 18 février, samedi 13 et dimanche 14 avril 2024 (5,70 € de l'heure).

### Salle Le Carré 9

- **27 décembre 2023** : Signature d'une convention entre la Ville et la compagnie Trespugliese, fixant les modalités de mise à disposition du hall d'entrée, de la salle de spectacle et de sa scène, de deux loges et des sanitaires du Carré 9, pour le tournage d'une captation vidéo, le 27 décembre 2023 (gratuit).

### Immeuble 6 rue Saint-Pierre

- **5 janvier 2024** : Signature d'une convention entre la Ville et l'Union Locale CGT, fixant les modalités d'occupation des bureaux situés au rez-de-chaussée ainsi que le local archives au sous-sol de l'immeuble 6 rue Saint-Pierre.

La mise à disposition est consentie, pour une durée d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023, renouvelable ensuite par tacite reconduction d'année en année, sans pouvoir excéder douze ans. La mise à disposition est consentie à titre gratuit avec remboursement des charges de fonctionnement (eau, électricité, chauffage, etc..) par le syndicat.

### Presbytère

- **18 janvier 2024** : Signature d'une convention entre la Ville et l'Association Diocésaine de Rennes, fixant les modalités d'occupation des locaux du Presbytère situé 24 rue du Moulinet, pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 moyennant un loyer mensuel de 260 €.

Les charges de fonctionnement (eau, électricité, chauffage, etc...) sont supportées par le locataire.

## COMMANDE PUBLIQUE

### *Marché de fournitures courantes et de services*

#### Fourniture de produits d'entretien et d'articles de nettoyage – MP 2023-06

- 21 décembre 2023 : Signature d'un accord-cadre relatif à l'achat de fourniture de produits d'entretien et d'articles de nettoyage attribué à :

- o Lot n° 1 "Brosserie-balais rasants-articles et accessoires de ménage" : SAS PLG (44860 Pont Saint-Martin) pour un montant annuel maximum de 1 000 € HT conformément au bordereau des prix unitaires et du rabais de 45 % sur catalogue.

- Lot n° 2 "Sacs plastiques-gants-éponges" : SA CLAUDE CHENU (56850 Caudan) pour un montant annuel maximum de 16 500 € HT conformément au bordereau des prix unitaires et du rabais de 30 % sur catalogue.
- Lot n° 3 "Articles en matière plastique" : SAS PLG (44860 Pont Saint-Martin) pour un montant annuel maximum de 2 000 € HT conformément au bordereau des prix unitaires et du rabais de 45% sur catalogue.
- Lot n° 4 Essuyage papier et tissu" : SA CLAUDE CHENU (56850 Caudan) pour un montant annuel maximum de 10 000 € HT conformément au bordereau des prix unitaires et du rabais de 30 % sur catalogue.
- Lot n° 5 "Produits lessiviels de nettoyage des sols et des surfaces-lavage des mains et du linge" : SASU GAMA 29 (29803 Brest Cedex 9) pour un montant annuel maximum de 10 000 € HT conformément au bordereau des prix unitaires et du rabais de 45 % sur catalogue.

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de douze mois à compter du 2 janvier 2024.

Il est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à trois. La durée de chaque période de reconduction est de douze mois. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de quarante-huit mois.

#### **Fourniture de carburants et combustible pour la Ville de Redon – MP 2023-09**

- **27 décembre 2023** : Signature d'un accord-cadre pour la fourniture de carburants et combustible attribué à :

- Lot n° 1 "Fourniture de carburants" : Société d'Importation Leclerc - SIPLEC (94859 Ivry sur Seine Cedex) pour un montant total de prestation de 67 000 € HT maximum par an.
- Lot n° 2 "Fourniture de traction" : Société TOTAL ENERGIES PROXI NORD-OUEST - CPO (44186 Nantes Cedex 4) pour un montant de 47 000 € HT maximum par an.

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de douze mois à compter du 2 janvier 2024.

L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à deux. La durée de chaque période de reconduction est de douze mois. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de trente-six mois.

#### **PRESTATIONS DE SERVICE / PARTENARIATS**

- **12 septembre 2023** : Signature d'une convention entre la Ville et la Compagnie de spectacle "Les Wagonnets" pour une résidence de création au Carré 9 avec répétitions du 10 au 12 janvier 2024 et restitution publique de "Maeva ! Le voilà voilà" le 12 janvier 2024.

- **18 octobre 2023** : Signature de trois contrats entre la Ville de Redon et la SAS Inetum Software France, fixant les conditions d'hébergement et de maintenance du logiciel de gestion d'urbanisme ADS, pour un montant total annuel de 5 904,44 € HT.

- **8 décembre 2023** : Signature d'une convention de prestation de services entre la Ville, le GIP AGV 35 et Monsieur Mayer, représentant des gens du voyage, fixant les modalités de mise en place d'un service de collecte d'ordures ménagères et de fourniture d'eau potable et d'électricité sur le terrain municipal (domaine privé de la commune) situé Rue des Marais.

Cette mise à disposition est accordée du 13 novembre 2023 jusqu'au 7 janvier 2024 (20 € par semaine et par ménage).

- **27 décembre 2023** : Signature d'une convention entre la Ville et l'association Amarinage, fixant les modalités de mise à disposition d'un engin de levage nécessaire au transport du cotre aurique ainsi que les équipes et engin (manitou télescopique) nécessaires à son déchargement entre Doëlan (29) et l'atelier Amarinage situé rue de la Goule d'Eau à Redon.

Les parties a eu lieu entre le 8 et le 18 janvier 2024 (gratuit).

- **12 janvier 2024** : Signature d'une convention entre la Ville et l'association ESR Handball, fixant les modalités de mise à disposition du véhicule télescopique avec un chauffeur de la Ville dans le cadre du match de gala de handball masculin, pour la période du 27 au 28 janvier 2024 (gratuit).

### SOLLICITATION DE SUBVENTIONS

- **29 novembre 2023** : Sollicitation de subventions auprès du Département d'Ille-et-Vilaine au titre du contrat départemental de solidarité territoriale de Redon Agglomération 2023-2028 au titre de l'année 2024, selon les modalités de financement suivantes :

Tiers public	Action	Subvention sollicitée	Autres financeurs	Autofinancement Ville de Redon
Ville de Redon	Confluences d'été - édition 2024	20 000 €	0 €	30 000 €
Ville de Redon	Transition "Garnier" - édition 2024	3 000 €	0 €	6 000 €
Ville de Redon	Circuit sonore patrimonial	1 750 €	0 €	1 750 €
Ville de Redon	Thés dansants au Carré 9	1 350 €	Billetterie 720 €	430 €

- **30 janvier 2024** : Sollicitation de subvention auprès de l'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et DETR au titre de l'exercice 2024 pour un montant de 90 000 €, soit 24 % du coût total éligible pour les travaux de création de pistes cyclables sécurisées avenue Joseph Ricordel et rue de la Chataigneraie.

### CONCESSIONS DE CIMETIÈRE

- **27 septembre 2023** : Délivrance d'une concession de terrain (cavurne) dans le cimetière de Galerne à Madame Josette Bridet, pour une durée de trente ans (207 €).

- **19 décembre 2023** : Délivrance d'une concession de terrain (cavurne) dans le cimetière de Galerne à Monsieur et Madame Rochard, pour une durée de trente ans (207 €).